

Départs et arrivées devant le relais de la Côte de Beauté

8 h 45 : Départ 5 km course et marche

9 H 15 : Départ 10 km

Les minimes : Nés en 2011 et 2012 Filles et Garçons seront sur le 5 km.

10 h 15 : Départ 1 et 2 km 100 pour les Jeunes poussins benjamins.

Retrait des dossards : Dimanche 19 Juillet 2026 au Relais de la Côte de Beauté 7 h 00

Parcours : Sur route bitumée, sur front de mer et forêt de Suzac

Accueil et Engagement : Retrait des dossards sur place à partir de 7 h devant le Relais de la Côte de Beauté.

Engagements par correspondance : **voir bulletin d'engagement.**

10 H 45 : Récompenses : Souvenirs à tous les arrivants. **Les 3 premiers H et F de chaque course + le 1er de chaque catégorie non cumulable avec le scratch.**

Challenge Colette Besson : 21^{ème} Edition: Récompenses spéciales pour les 10 premières féminines au scratch

Challenge disputé dans le cadre des 10 km et exclusivement par des athlètes féminines.

Un trophée commémoratif récompensera l'athlète ayant remporté l'épreuve 3 fois consécutives ou non. Une récompense spéciale seront décernés aux 10 premières féminines au scratch. Pas de cumul de récompenses obtenues dans le cadre du challenge et du classement par catégorie.

Renseignements : Mr Gaillot Mario Tél 06/ 20/ 41 /16/ 81 mail royanstgeorges@wanadoo.fr

Divers : Organisation assurée auprès de AIAC courtage.

Il est fortement recommandé aux non-licenciés FFA de s'assurer personnellement.

Résultats : Les résultats seront disponibles sur les sites :

www.challengedupaysroyannais.info. www.ententersgathletisme.com. www.courir17.fr

Engagements : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

Tout athlète licencié FFA devra présenter une licence Athlét Compétition, Athlét Entreprise, Athlét Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Les autres licences délivrés par la FFA santé et encadrements ne sont pas acceptés. Tout athlète non licencié à la FFA doit fournir un PASS Prévention Santé (PPS) sur le site pps.athle.fr. Pour les mineurs autorisation parentale Obligatoire quel que soit la course.

Aucun suiveur à vélo, ni canicross.

BULLETIN D'ENGAGEMENT 2026

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Cat :

Adresse

Code postale : Ville :

Tél : Email :

Licence FFA () Oui () Non N°Licence FFA

Club : (si licence FFA) Ligue :

Course de 10 Km : 12 € Licencié FFA (Pas D'engagement sur Place.)
14 € Pour les non licencié

Les licenciés FFA sont invités à remplir avec exactitude le bulletin.

Course de 5 Km : 8 € (Pas D'engagement sur Place.)
10 € Pour les non licencié

Marche de 5 Km : 8 € (Pas D'engagement sur Place.)
10 € Pour les non licencié

Inscriptions en ligne : chronométrage.com

Bulletin d'engagement à retourner avant le 15 Juillet 2026 à :

Mr Gaillot Mario – 30 Lotissement Chantovent – 17120 Semussac

A joindre à votre bulletin :

1 chèque correspondant à l'épreuve choisie à l'ordre de : (ERSGA)

Joindre une copie d'une licence Athlét Compétition, Athlét Entreprise, Athlét Running délivrée par la FFA. Ou tout athlète non licencié à la FFA. Doit fournir un Pass Prévention Santé (PPS) sur le site pps.athle.fr

Voir Règlement Général

N° Dossard

Je participe à l'épreuve sous mon entière responsabilité.

Fait à le

Signature (des parents pour les mineurs)

